

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 19 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Martine Brun, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, José Dragoni, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marc Leroy

Absents représentés : Jean-Marc Rancurel par Jean-Marie Franco, Edith Lonchamp par Michèle Maurel, Christian Dragoni par Joël Gosse, Béatrice Ellul par Cyril Piazza, Bernard Martinez par Maurice Lavagna, Gérard Branda par Gérard De Zordo, Georges Gaède par Monique Giraud-Lazzari, Nadine Ezingard par Francis Tujague, Alexandra Russo par Robert Nardelli, Stéphane Sainsaulieu par Martine Brun.

Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Compte administratif 2016 et compte de gestion du receveur communautaire
- 2/ Budgets prévisionnels 2017 (budget principal et budget annexe du service public de la petite enfance)
- 3/ Délibérations financières
 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - Taux 2017 des taxes locales : TH, TFB, TNFB, CFE
 - Fixation de la dotation de solidarité
 - Lutte contre le frelon asiatique : reconduction des conventions et versement des dotations de solidarité spécifique aux communes pour les interventions en 2016
- 4/ Personnel communautaire
 - Modification de la délibération d'ouverture des postes dédiés au personnel de l'ADPP
 - Tableau des effectifs
 - Vote de la subvention au comité d'actions sociales et culturelles du personnel communautaire
- 5/ Fonds de concours
- 6/ Déchets ménagers : avenant à la maîtrise d'œuvre de la déchetterie communautaire
- 7/ Enfance et jeunesse
 - Vote des subventions aux associations chargées de mettre en œuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse
 - Modalités d'attribution de la subvention à l'association ALEJ
 - Convention de gestion enfance et jeunesse avec la commune de Lucéram
- 8/ Equipements culturels et sportifs
 - Fonctionnement des salles de spectacles communautaires : nouvelles conventions avec les communes
 - Salle polyvalente et de spectacles à l'Escarène : avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- 9/ Développement économique
 - Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur

1/ Compte administratif 2016 et compte de gestion du receveur communautaire

Compte administratif 2016

Conformément à la législation en vigueur, le président quitte la séance qui est alors présidée par Monsieur Maurice Lavagna, premier vice-président.

Ce dernier, en tant que délégué aux finances présente le compte de gestion 2016.

Section de Fonctionnement

- Les dépenses s'élèvent à 13 585 563,83 euros
- Les recettes s'élèvent à 14 350 759,24 €

Section d'investissement

- Les dépenses qui s'élèvent à 1 952 942,21 €
- Les recettes s'élèvent à 2 893 018,28 €

Le compte administratif 2016 a été voté à l'unanimité

Compte administratif 2016 du budget général

Monsieur Maurice Lavagna procède ensuite au vote du compte de gestion 2016 du budget principal et du budget annexe de la petite enfance, dressé par le receveur communautaire et dont les données sont en concordances avec celles du compte administratif, à savoir :

Budget principal

Fonctionnement : un total de produits de 14 350 759,24 € et un total des charges de 13 585 563,83 € soit un excédent de 765 195,41 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2015 (422 474,26 €) soit un excédent cumulé de 1 187 669,67 €

Investissement : un total de produits de 5 459 562,91 € et celui des charges de 1 952 942,21 € soit un excédent de 3 506 620,70 € Les restes à réaliser s'élèvent à 11 563 773,31 € en produits et à 16 125 12,01 € en charges, soit un besoin de financement de 4 594 650,70 € Au total des besoins de financement pour les investissements est de 1 088 030 €

L'excédent total est donc de 1 187 669,67 € moins 1 088 030 € soit 99 639,67 €

Budget annexe de la petite enfance

Le compte administratif de l'exercice 2016, dont les montants et les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de Madame la Receveuse intercommunale des finances publiques, présente en section de fonctionnement un total de produits de 2 851 599,58 € et un total des charges de 2 872 22,28 € soit un déficit de 20 621,70 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de 2015 (20 515,17 €) soit un déficit cumulé de 106,53 €

Mis aux voix, le compte de gestion 2016 du receveur communautaire est adopté à la majorité avec une abstention de Monsieur Joël Gosse.

Le président, Edmond Mari, revient dans la salle du conseil

2/ Budgets prévisionnels 2017 (budget principal et budget annexe du service public de la petite enfance)

Monsieur Maurice Lavagna commence par présenter le budget primitif 2017 principal.

Fonctionnement

Total charge : 14 184 040,00 €

Total produits : 14 084 400,33 €

Investissement

Total charge : 19 623 915 €

Total produits : 19 289 632 €

Au total le budget 2017 de la CCPP s'élève à 33 205 126 €

La dotation d'intercommunalité de l'Etat est en forte baisse avec une perte des recettes sur 4 ans de 1 404 647 €

Les taux de contributions directes seront en 2017 identiques à ceux de 2016. Evolution globale du produit des recettes fiscales (fiscalité professionnelle et fiscalité des ménages)

Prévisions 2017

Impôt économique : 2 986 445 €

Impôts sur les ménages : 6 777 859 €

Total : 9 764 304 €

Monsieur Maurice Lavagna poursuit en présentant le budget primitif 2017 du service public de la petite enfance

Fonctionnement

Total charge : 2 990 685,476 €

Total produits : 2 990 792 €

Présentation du coût horaire pour un enfant :

Structure Multi-accueil de Contes 9,31 €- Structure Multi-accueil de Drap 10,84 €- Structure Multi-accueil de l'Escarène 11,50 €- Structure Multi-accueil de Blausasc 11,09 €- Structure Multi-accueil de Coaraze 12,59 €

Le budget primitif 2017 de fonctionnement consolidé (budget principal + budget du service de la petite enfance, diminué du reversement aux communes) est égal à 10 330 839,59 € en produits et en charges.

L'essentiel des dépenses est constitué des frais de personnel pour 40,68%, des charges à caractère général pour 39,56% dont plus des trois quart pour les déchets (OM, encombrants et brigade verte) et des subventions aux associations de jeunesse pour 12,27%.

Monsieur Pierre Donadey remarque que l'harmonisation des salaires de la petite enfance n'a pas été prise en compte et demande à ce que les commissions des ressources humaines et des finances trouvent des solutions d'harmonisation des salaires pour l'avenir, dans le cadre du RIFSEP.

Monsieur Maurice Lavagna répond que cela est pris en considération, les commissions travaillent sur ces nouvelles lois.

Monsieur Edmond Mari précise que le RIFSEP n'est pas une harmonisation mais qu'il sert à mettre en valeur les personnes de qualité.

Monsieur Gérard De Zordo souligne que les marges de manœuvres de financement peuvent se réaliser notamment dans les plus grosses dépenses. *Dans les charges de caractère général on a*

4 millions, parmi lesquels les trois quart sont réservés aux déchets (OM, encombrants, brigade verte). C'est dans ce secteur là où il faut essayer de faire des économies. Il les estime à hauteur de 300 000 euros minimum afin d'équilibrer les comptes. Il précise que personnel représente l'essentiel, soit 41% des charges, au vu du nombre important qu'il représente. Il y a également des choses à voir dans les subventions de participation qui s'élèvent à 12%. C'est dans la gestion globale de la Communauté que l'on voit la meilleure image du fonctionnement de notre CCPP.

Monsieur Michel Lottier en réponse à Monsieur Pierre Donadey. *Il y a des a des règles à respecter concernant l'harmonisation des salaires.* Il annonce qu'il se rendra, en compagnie de Gérard De Zordo, dans tous les services à la rencontre du personnel pour étudier et prendre des décisions, afin de ne pas aller trop vite et de ne pas promettre des choses qui ne seront pas réalisables.

Monsieur Pierre Donadey remercie Monsieur Michel Lottier d'étudier ce problème et insiste sur le fait que le service de la petite enfance doit absolument être compétent.

Monsieur Michel Lottier précise que ce n'est pas seulement un service mais l'ensemble de la CCPP qui le préoccupe.

Monsieur Francis Tujague souligne le climat dans lequel ce budget a été préparé *par une équipe qui a travaillé de façon remarquable. Ce nouveau climat s'est instauré grâce à un effort de tous. Il est gage d'un avenir que nous saurons bâtir de la meilleure des façons possibles, si nous continuons à travailler comme nous avons commencé à le faire.* Même si les efforts signalés restent à faire pour arriver à une situation plus sereine pour l'ensemble des services de la Communauté et tout ce qu'elle met en œuvre à l'échelle des Paillons. *Il faudrait qu'au court de l'exercice actuel on trouve les moyens avec les budgets, tels qu'ils ont été votés, d'économiser 300 000 euros cette année, et la même chose l'année prochaine, pour retrouver le niveau d'investissement que nous souhaitons. Cela est d'autant moins facile, puisque la Communauté a perdu 1,4 millions entre 2013 et 2017 du fait des baisses de dotations de l'Etat.* Il craint une baisse des dotations de l'Etat après les présidentielles qui risquerait d'aggraver la situation de toutes les collectivités de France et notamment celle de la CCPP. *La fiscalité que l'on nous a imposée dans les Communautés de Communes ne nous permet pas d'avoir des recettes qui sont en fortes croissances. Aujourd'hui le produit de la fiscalité sur les entreprises diminue. Comme l'a dit Edmond Mari ça tient au moindre dynamisme des activités pour une part mais ça tient surtout au mode de calcul de la fiscalité des entreprises puisque l'essentiel c'est le foncier. Il faut faire preuve de vigilance.* Il relève la question des déchets *on a fait des pas en avant avec la déchetterie qui va être construite. On sera en mesure de mieux valoriser un certain nombre de déchets, le plan financier nos déchets et l'organisation de travail du personnel. 1,2 millions sont inscrits au budget pour l'installation des bacs enterrés. Cela va également de le sens de l'économie, d'améliorer la qualité du service et de réduire le coût.* L'entente avec la CARF et la Métropole pour une gestion des ordures ménagères à l'usine de l'Ariane sera une piste pour éviter une augmentation des charges sur une durée de 20 ans. La façon de travailler actuelle est particulièrement positive. Je souhaite vraiment que ça continue.

Monsieur Edmond Mari signale qu'il fait bon à entendre certains termes « sagesse », « bon budget », « dynamisme », « qualité de travail retrouvée » ça fait plaisir. *Aujourd'hui nous allons de l'avant, nous avons un bon budget avec un investissement important et maîtrisé. Les projets sont bien lancés. On va s'y atteler tous ensemble pour les faire aboutir dans les meilleurs délais. Et souligne cette bonne dynamique.*

Monsieur Cyril Piazza précise qu'il ne s'est pas bien retrouvé dans les documents présentés. *Il va falloir avoir une certaine rigueur car le remboursement du capital des emprunts doit être prévu.* En se penchant sur la proposition de répartition des fonds de concours 2014/2019 il souligne qu'il faut faire des efforts sinon ces fonds de concours ne seront peut-être pas tous à la hauteur de ce qui est annoncé. Puis il commente le secteur de la petite enfance. *On peut aisément comprendre qu'une crèche qui se situe dans une commune avec de nombreux habitants est mieux rentabilisée qu'une crèche où il y a très peu d'habitant. Ce taux valeur dépend du nombre d'enfants et non pas du nombre de places. Plus on aura la possibilité de combler les manques et de les combiner et mieux ça sera. Les dépenses sont significatives. On dépense moins parce qu'on peut combiner plus d'enfants et plus d'horaires. Il ne faut pas oublier que dans les petites communes on a besoin de structures pour la petite enfance mais malheureusement on ne dépense plus.* Il précise que l'année dernière il avait voté le compte administratif qui présentait un excédent d'environ 700 000 euros. *Avec l'excédent reporté de l'année précédente on avait plus 1 millions d'euros. On ne pouvait pas voter contre.* Cependant pour le budget primitif 2017, bien qu'il soit content qu'il y ait des investissements pour la commune de Peille, il s'abstient tout en soulignant le travail fourni pour réaliser ce budget.

Monsieur Jean Nicolas a noté avec intérêt ce qu'a dit Monsieur Michel Lottier sur l'étude concernant les frais de personnel. Il faut travailler sur plusieurs années en faisant une gestion prévisionnelle mais également veiller à l'amélioration de la compétence du personnel de la CCPP. *A organisation constante, avec du personnel plus compétent on peut avoir besoin de moins de monde pour avoir la même qualité de service. Il y aura certainement des départs, alors dans les nouveaux recrutements il faudra adapter des recrutements à la compétence attendue.*

Monsieur Edmond Mari ajoute qu'il ne faut pas négliger la formation du personnel.

Monsieur Gérard De Zordo explique que le nombre d'enfants inscrits est différent du nombre de la capacité des enfants en crèche. Ce n'est pas le nombre d'enfants qui compte. Il faut voir de ce côté-là.

Monsieur Jacques Saulay précise que l'investissement par la fibre optique pèse sur le budget de manière importante.

Monsieur Edmond Mari explique *cela a été une volonté parce qu'on a voulu accélérer la mise en œuvre de la fibre.*

Monsieur Cyril Piazza ajoute que cette fibre est nécessaire. *Les recettes provenant des entreprises vont en diminuant. Cette fibre sera forcément une attractivité qui permettra peut-être de développer une nouvelle économie. On en a besoin pour le territoire, que ce soit pour les ménages et pour les entreprises.*

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton propose d'envisager l'augmentation des recettes. Elle passe par le développement économique. Elle suggère de travailler sur ce point.

Monsieur Maurice Lavagna met aux voix. Avec 5 abstentions (Jean-Marie Franco, Jean-Marc Rancurel, Germaine Millo, Cyril Piazza et Béatrice Ellul) le budget primitif 2017 est voté à la majorité.

Monsieur Jean-Marie Franco s'explique. *On est d'accord pour le budget présenté mais pas pour les fonds de concours attribués aux communes.*

Monsieur Edmond Mari souligne que les fonds de concours seront abordés plus tard, dans le 5^e point à l'ordre du jour.

Monsieur Gérard De Zordo souligne que le tableau d'évolution du Budget 2017/2018/2019, démontre que le virement à la section investissement diminue de manière importante. Il faudra prévoir des économies pour pouvoir porter à 1 million d'euros ce virement.

3/ Délibérations financières

Le président passe la parole à Monsieur Maurice Lavagna.

▪ Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est décidé de maintenir, pour 2016, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 14,28 % pour toutes les communes.

▪ Taux 2017 des taxes locales : TH, TFB, TNFB, CFE

Il est décidé d'augmenter de 0,5% les taux des quatre taxes locales qui sont fixées pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'Habitation (TH) : 8,74 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,328 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,45 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,49 %.

Maurice Lavagna souligne que les chiffres de l'année dernière sont reconduits. Il n'y a pas d'augmentation.

▪ Fixation de la dotation de solidarité

Au vu des recettes prévisionnelles de l'année 2017 qui permettent à la Communauté de Communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde, Monsieur Maurice Lavagna propose d'allouer une dotation de solidarité communautaire de 13,5 €par habitant, comme suit :

<i>Communes</i>	Nombre d'habitants (recensement actualisé au 01/01/2016)	Dotation de solidarité 2016
BENDEJUN	971	13 109
BERRE LES ALPES	1292	17 442
BLAUSASC	1487	20 075
CANTARON	1 369	18 482
CHATEAUNEUF	915	12 353
COARAZE	820	11 070
CONTES	7 488	101 088
DRAP	4 421	59 684
L'ESCARENE	2 529	34 142
LUCERAM	1 248	16 848
PEILLE	2 372	32 022
PEILLON	1 505	20 318
TOUET DE L'ESCARENE	298	4 023
	26 715	360 653

Mises aux voix, les dotations de solidarité sont adoptées à l'unanimité.

▪ **Lutte contre le frelon asiatique : reconduction des conventions et versement des dotations de solidarité spécifiques aux communes pour les interventions en 2017**

Le président rappelle la problématique du frelon asiatique. Ce grand prédateur des abeilles, a été introduit dans le Sud-Ouest de la France, en 2004. Il a envahi dans un mouvement Ouest/Est le Sud de la France. Dans ce cadre et suite au désengagement total des services de l'Etat *Nous attendons depuis pratiquement 6 ans le classement en catégorie 1 qui ouvrirait des fonds nationaux. Aujourd'hui il faut que les collectivités, voire les groupements agricoles et apicoles prennent leurs responsabilités. Nous avons la chance que notre Conseil Départemental se soit mobilisé pour aider à lutter contre ce nuisible.*

L'année dernière dans le cadre d'une convention tripartite entre le Conseil Départemental, les Conseillers municipaux et le Conseil communautaire, une somme de 8000 euros a été allouée à l'ensemble de communes afin de les aider dans cette lutte.

Au vu du bilan des interventions effectuées (34 expertises et 23 destructions de nids sur l'ensemble du territoire de la CCPP), le président, Edmond Mari, propose de reconduire cette action de solidarité avec le Conseil Départemental, pour l'année 2017.

Aussi, dernièrement un séminaire au sein du Conseil Départemental a prouvé son efficacité, en proposant de reverser aux communes qui ont agi et qui ont été partenaires dans cette lutte, 50% du coût des expertises réalisées par les communes au cours de la campagne 2016.

Reversement aux communes

Bendejun : 81 euros

Drap : 228 euros

Cantaron : 54 euros

Châteauneuf-Villevieille : 486 euros

Coaraze : 480 euros

Contes : 1 437 euros

Peille : 27 euros

Peillon : 366 euros

Touët-de-l'Escarène : 219 euros

Mises aux voix, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

4/ Personnel communautaire

Le président donne la parole à Monsieur Michel Lottier.

Suite au transfert des cinq salariés de l'ADPP à la CCPP.

▪ **Modification de la délibération d'ouverture des postes dédiés au personnel de l'ADPP**

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet

Ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels afin d'être en mesure de proposer aux salariés de l'ADPP un contrat de droit public au titre des dispositions.

Les fonctions occupées :

- Un chef de projet LEADER et un chargé de l'animation économique, touristique et culturelle
- Un animateur LEADER
- Un chargé du suivi administratif des travaux
- Un chargé du budget et de la contractualisation

Monsieur Michel Lottier a proposé d'enlever les échelons et les indices de ces cinq agents.

Mis aux voix, la délibération a été votée à l'unanimité.

▪ **Tableau des effectifs**

Monsieur Michel Lottier indique que les modifications apportées au tableau des effectifs portent essentiellement sur des avancements de grade qui ont eu un avis favorable du président. Il donne lecture des ouvertures et fermetures de poste qui en découlent.

Mis aux voix, le tableau des effectifs est arrêté comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché principal	A	1		1	
Attaché	A	1		0	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	2		2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2		1	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	9	4	9	
Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3		3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10	2	5	5
Adjoint technique	C	25	4	24	1
Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1			1
Infirmière de classe supérieure	B	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	1	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	4	1	1	3
Auxiliaire puér. principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	
Auxiliaire puér. principal 2 ^{ème} classe	C	15	1	10	5
Agent social 2 ^{ème} classe	C	27	8	25	1
Filière animation					
Adj animation principale 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adj animation 2 ^{ème} classe	C	1		1	
TOTAL GENERAL		116	22	97	18

▪ **Vote de la subvention au comité d'actions sociales et culturelles du personnel communautaire**

Monsieur Michel Lottier, après avoir rappelé les missions du CASC, propose de lui allouer, pour l'année 2017, 116,50 €par agent, soit :

- 6 500,00 € pour le personnel administratif, technique et du service des déchets, inscrits au budget principal ;
- 8 580,00 € pour le personnel des crèches et du RAPE, inscrits au budget du service public de la petite enfance.

Mise aux voix, les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Michel Lottier a quitté la salle à 19h54. Il a donné procuration à Evelyne Laborde

5/ Fonds de concours

Pas de délibération sur ce point. Un débat s'est installé pour que tout le monde puisse donner son avis sur le travail présenté.

Le président, Edmond Mari, reprend la parole.

Il précise que le fonds de concours est une action importante et prioritaire de solidarité entre la CCPP et les communes. *On partage une idée forte le maintien des communes et le maintien de l'identité des communes. Ces fonds de concours viennent aider les communes pour boucler des projets structurants.*

Il dresse un bref historique rappelant que dès le début de la création de la Communauté de Communes, les fonds de concours étaient destinés exclusivement aux communes qui ne possédaient pas d'établissement communautaire. *Au cours de nos discussions, on s'est rendu compte que cette position portait tort à nos bourgs centres qui assurent la proximité, qui répondent à une offre, tout en faisant attention à ne plus jouer les aspirateurs économiques ou culturels. D'où le maillage du territoire avec d'autres structures. Aujourd'hui, on prend en compte l'implantation de structures communautaires dans des communes, dans le cadre de la répartition. Cependant, toutes les communes peuvent prétendre à des fonds de concours sur des projets définis par les communes.*

Nouveauté : les écoles, projets structurant pour les communes, seront prises en compte dans le cadre des fonds de concours. Monsieur Edmond Mari précise que la clé de répartition est simple. Elle permet une lisibilité claire. *Les fonds de concours sont un outil peut-être perfectible, mais un outil de solidarité et d'équité. Cela rentre dans le contexte d'une Communauté de Communes apaisée.* Le président remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce point du budget.

Monsieur Maurice Lavagna souligne la solidarité qui est ressorti de la commission Ad'hoc. L'idée de ne pas prendre en considération la population a de suite était écartée car les projets étaient difficiles à mettre en œuvre pour les petites communes. Il note cette avancée importante *les nouvelles modalités de répartitions sont plus souples. Les communes ont le choix de réaliser le projet qu'elles souhaitent avec la somme qui leur est attribuée.*

Monsieur Cyril Piazza quitte la salle à 20h02. Il donne procuration à Germaine Millo.

Monsieur Maurice Lavagna explique que le tableau de proposition de répartition de fonds de concours prend en compte les sommes déjà versées depuis l'année 2014. Le financement des fonds de concours est prévu par un emprunt. Il précise que pour les communes qui n'ont pas d'équipement sportif la dotation s'élève à 20 euros/habitant. Les communes qui possèdent un équipement communautaire la dotation s'élève à 10 euros/habitant. *Cela permet un total équitable pour l'ensemble des communes.*

Total du solde disponible de 2017 à 2019 : 3 672 656,64 euros

Monsieur Jean-Marie Franco n'est pas d'accord sur la prise en compte des sommes versées depuis 2014.

Monsieur Edmond Mari précise que les fonds de concours ne sont pas des subventions mais qu'ils viennent soulager les communes après l'attribution de subventions par les autres collectivités.

Monsieur Jacques Saulay explique qu'il est nécessaire de prendre en compte l'ancienneté pour établir une équité.

Monsieur Edmond Mari ajoute que certaines communes n'avaient pas demandé de fonds de concours parce qu'elles ne pouvaient pas sortir leur part communale.

Monsieur Maurice Lavagna est persuadé qu'une part de la somme prévue dans les fonds de concours ne sera pas utilisée. La part communale qui est souvent importante posera quand même des problèmes aux communes pour réaliser les projets d'envergure. Pour exemple, il cite le cas de la commune de Berre-les-Alpes qui voudrait réaliser une nouvelle école depuis des années, mais la part restant à la charge de la commune est insupportable.

Monsieur Michel Calmet est d'accord avec Jean-Marie Franco. C'est bien qu'il y ait des règles mais dans ce genre de calcul certaines communes comme Peillon et Lucéram ont un problème de manque à gagner par rapport aux prévisions qui ont été faites.

Monsieur Maurice Lavagna demande de prendre acte du débat sur les fonds de concours qui seront appliqués conformément au tableau présenté. Il n'y a pas de délibération à prendre.

6/ Déchets ménagers : avenant à la maîtrise d'œuvre de la déchetterie communautaire

Monsieur Robert Nardelli présente la délibération portant sur la déchetterie communautaire.

Dans le cadre du projet de déchetterie communautaire, le montant forfaitaire des honoraires était fixé à 311 580,00€HT (mission de base + missions complémentaires) soit 11,54% du montant de travaux estimé à 2 700 000€HT.

Suite aux modifications apportées au programme initial, à la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires et à l'augmentation des indices du coût des constructions, le montant actualisé estimé des travaux est de 4 200 000€ HT d'où un nouveau montant forfaitaire d'honoraires porté à 358 317€ HT soit 8,53% du nouveau montant estimé des travaux, soit une hausse de 46 737€HT.

Le conseil communautaire délibère pour que la CCPP signe avec le cabinet Actom Architecture l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la déchetterie intercommunale qui sera implantée à Contes, pour un montant de 46 737€HT.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

7/ Enfance et jeunesse

Le président donne la parole à Monsieur Pierre Donadey.

▪ Vote des subventions aux associations chargées de mettre en œuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse

Monsieur Pierre Donadey donne le détail des subventions allouées aux associations auxquelles la Communauté de Communes a confié les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Office communal de la jeunesse de Contes (OCJ) : 350 000,00 €;
- Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 568 100,00 €;
- Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 210 170,00 €;
- Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC) : 75 040,00 €

Mises aux voix, elles sont adoptées à l'unanimité.

▪ **Modalités d'attribution de la subvention à l'association ALEJ**

Monsieur Pierre Donadey indique que, suite aux acomptes mensuels du 1^{er} trimestre 2017, il reste à verser 130 508,00 € à l'association ALEJ, qu'il propose de répartir comme suit :

- en avril 2016 : 17 514,00 €
- en mai 2016 : 17 514,00 €
- en juin 2016 : 17 514,00 €
- en juillet 2016 : 52 539,00 €
- en août 2016 : 17 514,00 €

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ **Convention de gestion enfance et jeunesse avec la commune de Lucéram**

Monsieur Pierre Donadey rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au travers du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Lucéram poursuit la réalisation de certaines actions d'animations socio-éducatives. Agissant à ce titre pour le compte de la communauté de communes qui a compétence en la matière, il convient de passer avec la dite commune une convention de gestion qui prévoit :

- les actions menées : accueils de loisirs, séjours pour adolescents, activités socio-éducatives dans le cadre de la bibliothèque
- les recettes prévisionnelles encaissées par la commune et faisant l'objet d'un reversement à la communauté de communes ;
- les dépenses prévisionnelles engagées par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8/ Equipements culturels et sportifs

Le président donne la parole à Francis Tujague.

▪ **Fonctionnement des salles de spectacles communautaires : nouvelles conventions avec les communes**

Monsieur Francis Tujague explique que la perception ayant démontré des changements, la CCPP paiera directement les dépenses. La convention prend en compte ces nouvelles modalités financières. Pour le reste rien ne change.

Les fonds de concours versés aux communes pour le fonctionnement des salles de spectacles ne pouvant plus être soumis à TVA, il s'avère nécessaire de modifier les modalités de prise en charge de ces frais comme suit :

- les communes facturent à la communauté de communes les frais de spectacles ainsi que les prestations rendues pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement (maintenance et entretien du bâtiment, du matériel et des installations, remboursement des factures d'électricité...);
- la communauté de communes prend directement à sa charge les divers contrats de fournitures (eau, téléphonie, internet ...) et souscrit les contrats d'entretien conformes aux obligations réglementaires (climatisation et VMC, vérifications électriques, système sécurité incendie, contrôle de l'équipement scénique, télésurveillance, ascenseur...).

Pour ce faire, il convient de signer avec les communes concernées de nouvelles conventions cadres.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ **Salle polyvalente et de spectacles à l'Escarène : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**
Monsieur Francis Tujague rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à l'Escarène a été confié au Cabinet Duchet Pietra Architectes pour un montant forfaitaire d'honoraire de 230 979,00€HT.

Afin d'ajuster le forfait de rémunération du cabinet d'architecture Duchet Pietra aux coûts supplémentaires consécutifs à l'évolution du projet de la future salle communautaire à L'Escarène (modification des fondations suite à l'étude géotechnique, ajout de locaux et diverses adaptations), il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec ledit cabinet. Cet avenant, pour lequel la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable, s'élève à 34 623,33 €HT. Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre passe de 230 979,00 €HT à 265 602,23 €HT.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité

9/ Développement économique

Le président donne la parole à Michel Calmet

▪ Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur

La convention passée avec Initiative Nice Côte d'Azur prenant fin, il est proposé de la renouveler pour l'année 2017, étant rappelé que cet organisme a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Monsieur Michel Calmet précise que cette action économique est importante pour l'avenir de la CCPP.

Rapellant qu'il y a déjà eu sur le territoire 8 entreprises et 14 emplois créés.

Monsieur Edmond Mari ajoute qu'Initiative Nice Côte d'Azur peut aider les entreprises tant au niveau du suivi que des aides financières. La plupart de ces créations, réparties équitablement sur le territoire, répondent à des demandes de proximités.

La hauteur financière reste inchangée par rapport à celle de l'année dernière. *Je ne suis pas sûr qu'Initiative Nice Côte d'Azur apprécie cette stabilité mais j'ai expliqué à son président notre problématique.* Cela fait 3 années que la CCPP signe une convention avec Initiative Nice Côte d'Azur. Le tissu économique est toujours vivace et répond toujours au besoin de nos populations, il faut continuer à aider les créateurs d'entreprises. *Ce n'est pas la mission des chambres de commerce ou de l'artisanat, d'aider financièrement des créateurs d'entreprises.*

Monsieur Noël Albin précise qu'il n'est pas hostile en développement économique et n'est pas d'accord sur le rôle des chambres consulaires. Le prêt à taux zéro pour les créations d'entreprises existe ailleurs que chez Initiative Nice Côte d'Azur. La Chambre de Commerce et d'Industrie largement financée par les collectivités publiques, le Département, la Région et aussi par ses adhérents doivent faire ce travail. *Je ne vois pas pourquoi on irait financer une structure supplémentaire dans un moment où l'on nous dit qu'il faut réaliser des économies.* Il pense que ce n'est pas utile d'allouer 6000 euros à Initiative Nice Côte d'Azur ne sont pas utiles car cela multiplie les structures pour venir encourager Initiative Nice Côte d'Azur. Pour ces raisons Noël Albin vote contre.

Monsieur Edmond Mari répond que le travail réaliser en amont avec Initiative Nice Côte d'Azur permet aux entreprises d'obtenir plus facilement des prêts à taux zéro auprès des banques. Il joue le rôle de facilitateur administratif et financier. Il soutient que c'est une aide non négligeable aux petits commerces. Et ajoute qu'aujourd'hui, Initiative Nice Côte d'Azur aide également à l'implantation des agriculteurs.

Monsieur Noël Albin précise que pour qu'il y ait des agriculteurs il faut des terrains mis à disposition au prix des zonages.

Monsieur Jean-Marie Franco veut informer que le dispositif LEADER est pertinent pour mobiliser des moyens européens pour les entreprises. Il faut avoir une stratégie économique au niveau de la CCPP.

Monsieur Michel Calmet rappelle qu'Initiative Nice Côte d'Azur a déjà accompagné 8 entreprises à se créer et 14 emplois. *Si tous les ans on peut créer une dizaine d'entreprises sur le territoire et avoir et avoir une quinzaine d'emplois supplémentaires ce n'est pas négligeable. Initiative Nice Côte d'Azur accompagne ces entreprises pendant 3 ans. C'est là aussi une bonne chose puisque selon les statistiques, une entreprise sur deux meurt dans les deux ans qui suivent sa création.*

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton souligne que c'est semblable à l'Education nationale, *sa mission première est de former et pourtant on a besoin d'organisme de formation et d'accompagnement. Je suis pour cette convention car on ne peut pas compter sur la Chambre de Commerce.*

Monsieur Edmond Mari ajoute que c'est complémentaire

Monsieur Michel Calmet rappelle la réunion du 27/04/2017 qui sera l'occasion de se rendre compte des fruits de cette collaboration. Il est important de voir l'échange qu'il peut y avoir entre les entrepreneurs et Initiative Nice Côte d'Azur.

Michel Calmet met aux voix. Avec 3 « contre » (Noël Albin, Sylvie Gantelme, Cyril Piazza) la délibération est votée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h35

Signatures des membres du conseil